

MÉMOIRE

**À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SPÉCIALE
SUR LA LOI ÉLECTORALE**

Lorraine Therrien

Janvier 2006

Ce mémoire est présenté par l'exécutif du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec, Conseil de la Capitale nationale. Les membres sont Lorraine Therrien, André Larocque, Jacques Bec, Janine Beaudoin, Jean-Pascal Gauthier, Marc Foisy.

Qui sommes-nous?

Le Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec, Conseil de la Capitale nationale est l'un des conseils du Mouvement Démocratie et Citoyenneté (MDCQ) dont le président est Monsieur Claude Béland. Comme les autres conseils issus de cet organisme, il en a adopté la mission ainsi que les fondements, lesquels prennent leur source dans les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques tenus en 2003 et en sont également la continuité.

On comprendra, à la suite de ces quelques renseignements, que c'est dans le but d'œuvrer dans le sens d'une démocratie plus participative et représentative que le MDCQ, conseil de la Capitale nationale (MDCQ-CN) s'est constitué en regroupement local. En outre, on comprendra que notre Mouvement défend avec toute la vigueur que lui confèrent ses membres les idéaux mis de l'avant dans le cadre des recommandations des États généraux de 2003.

C'est dans l'optique présentée aux paragraphes précédents que nous, l'exécutif du MDCQ-CN, nous investissons de la prérogative de présenter un mémoire à la Commission parlementaire spéciale sur la loi électorale.

Pourquoi un mémoire?

Nous, du MDCQ-CN, voyons dans la Commission parlementaire spéciale sur la réforme de la loi électorale une occasion unique de faire changer un processus dont nous croyons pouvoir affirmer qu'il contribue profondément au déficit démocratique québécois. Puisque la Commission spéciale sur la réforme de la loi électorale entend donner l'occasion au plus grand nombre de citoyens possible de dire ce qu'ils veulent en matière de système électoral, il est donc de notre devoir d'être fidèles à notre mission et de saisir l'occasion qui nous est présentée pour exprimer haut et fort notre point de vue.

Nous avons confiance au processus mis de l'avant dans le cadre de cette Commission, notamment parce que le projet est rendu à l'étape de la consultation, ce que n'avait réussi aucun gouvernement précédent. Soulignons également que l'initiative particulièrement signifiante d'ajouter huit citoyens au nombre des membres de la

Commission nous a persuadés que les initiateurs de la démarche avaient l'intention réelle et explicite d'en démythifier les travaux et le contenu. Nous sommes convaincus qu'intensifier les rapports entre les membres de la Commission et la population consultée ne peut qu'ajouter de la crédibilité à la manière dont on traitera les voix entendues.

Sur quoi insistons-nous?

Nous constatons, comme beaucoup d'autres en font l'analyse, qu'une large partie de la population se désintéresse de l'action politique parce qu'elle n'a plus confiance en la volonté de ses représentants de porter et de défendre sa vision des choses. Lorsque l'on écoute attentivement la voix des citoyens, on comprend que ces derniers trouvent que les politiciens négligent souvent de respecter le peuple dont ils disent être les représentants. De nombreuses décisions prises par les gouvernants, de même que le confort avec lequel on défend des institutions qui offrent peu pour dynamiser la démocratie peuvent certainement induire le citoyen à croire qu'on n'accorde pas beaucoup d'importance à son jugement et à l'expression de ses préférences.

Pourtant, nous, du MDCQ-CN, avons pu observer, lors des États généraux de 2003, que les citoyens savent discuter et débattre fort intelligemment des enjeux relatifs à nos institutions et exprimer non moins intelligemment leurs choix et orientations en la matière. Il suffit de leur en donner l'occasion et de leur montrer que ceux qui les écoutent sont dignes de confiance. L'expérience de ce grand événement nous amène à réaffirmer notre foi en la capacité de la population québécoise d'exprimer ce qu'elle recherche en matière de démocratie. Nous croyons donc légitime d'exprimer notre plein accord avec la démarche entreprise par le gouvernement pour recueillir les besoins de la population en matière de réforme de la loi électorale. Il va sans dire, de plus, que

nous recommandons que cette vaste consultation soit menée librement jusqu'au bout et qu'elle aboutisse à la réalisation effective des changements qui seront réclamés par la population. Rappelons à cet effet que 90 pour cent des mille participants aux États généraux de 2003 ont exprimé clairement, dans une des nombreuses recommandations qu'ils ont formulées, qu'il désirent que soient apportés des changements à la loi électorale et que nos membres se sont joints à notre Mouvement parce que nous y défendions les recommandations desdits États généraux.

Nous tenons aussi à féliciter la Commission parlementaire spéciale sur la réforme de la loi électorale pour le travail d'information et de vulgarisation qu'elle a mené jusqu'ici. Nous l'exhortons à poursuivre dans la même perspective, en ne négligeant pas d'expliquer avec la plus grande simplicité possible les différents aspects de son

avant-projet de loi. Nous lui suggérons d'utiliser encore plus les médias pour amener la population à s'intéresser et à comprendre les grands enjeux qui seront présentés et débattus dans cette Commission.

Notre parti pris pour l'intelligence et le bon sens du peuple québécois nous amène à mettre de l'avant le principe que celui-ci soit représenté avec la plus grande fidélité possible par ses dirigeants. Nous considérons qu'un État qui se veut pleinement démocratique doit accorder la plus haute importance au vote de chaque personne. Dans ce sens, il va de soi que

nous recommandions que le scrutin à finalité proportionnelle tel que prôné par l'avant-projet de loi soit retenu,

ce tout en étant conscients que la manière dont ce principe sera appliqué déterminera la place qu'auront les petits partis dans notre système et que la multiplication des partis peut avoir comme effet de rendre l'acte de gouverner plus complexe. C'est, par conséquent, avec l'espoir et la confiance que le système sera aménagé avec sagesse quant à son éventuelle stabilité que nous optons pour un système où la représentation est beaucoup plus significative et que nous endossons en même temps le fait que les petits partis puissent par coalition avec d'autres tenir une place plus importante dans nos futurs gouvernements.

Toutefois, nous croyons que le principe de la proportionnalité ne doit pas s'appliquer avec une rigueur telle que des régions soient amenées à y perdre leur identité dans le processus. Nous sommes d'avis que pour qu'un système électoral soit crédible et suscite la confiance, il faut que les populations des régions s'y reconnaissent, qu'elles perçoivent une certaine cohérence collective à travers le découpage des circonscriptions.

D'où notre recommandation que le découpage des circonscriptions respecte les régions administratives telles qu'elles existent présentement.

Nous ne voulons pas non plus que « le plus de représentativité possible » signifie qu'il faille, comme le propose l'avant-projet de loi, élaborer des mesures particulières pour assurer que soient candidats aux élections un nombre de femmes, de personnes des minorités et d'Autochtones déterminé à l'avance dans une loi.

Nous croyons que ce sera le rôle de chaque parti de se faire une politique en ce sens. L'incitation, certes, doit être présente, mais sans que les modalités en soient imposées, ce qui n'exclut évidemment pas que continuent d'agir avec persuasion tous les défenseurs d'une représentation plus plurielle au regard de la réalité des différents groupes de Québécoises et de Québécois.

Que voulons-nous dire de plus?

Après avoir fait part des propos que nous voulions développer avec plus d'insistance, nous jugeons important de communiquer à la Commission nos réponses au questionnaire soumis à la population. Ainsi, on trouvera ci-après, exprimés brièvement et précédés d'un alinéa, des positions claires pour la plupart des questions, notamment celles auxquelles nous n'avons pas répondu dans nos propos antérieurs.

- Le nombre de députés est **suffisant**.
- Ce nombre peut **varier** d'une élection à l'autre.
- Le ratio 60-40 nous semble **approprié**.
- Une compensation à l'échelle provinciale est privilégiée.
- Un seuil **explicite** devrait être fixé pour les votes compensatoires.
- Nous sommes en faveur des **deux votes**.
- Un **siège de liste vacant** devrait être offert au candidat suivant sur la liste.
- Nous acceptons la **double candidature**.

Nous allons enfin clore ce mémoire en

recommandant que ce scrutin à caractère proportionnel que nous favorisons ait lieu à date fixe et que le jour retenu soit le lundi.

Puisqu'une réflexion approfondie sur notre loi électorale nous amène inévitablement à nous interroger sur le rôle que jouent ceux que nous élisons,

nous recommandons également qu'un travail de consultation populaire sur le rôle du député vienne compléter celui-ci le plus tôt possible et qu'il mène à une révision de ce rôle dans un délai raisonnable.

Le 13 janvier 2006

Personne responsable : Lorraine Therrien, présidente du Mouvement Démocratie et Citoyenneté, Conseil de la Capitale nationale, 230, Arago ouest, Québec (Québec), G1R 2H8.

Téléphone : (418) 523-7784.

Courriel : lorther@mediom.qc.ca